

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-702

présenté par

M. Abad, M. de Ganay, M. Brun et Mme Trastour-Isnart

ARTICLE 59**Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.